

## Nouvelles à l'intention des apprenants – 9 novembre 2020

### État actuel des discussions entourant les exigences liées aux candidatures de 2021

Des représentants des étudiants de la FEMC et de la FMEQ ont participé à la création de recommandations du sous-comité sur l'examen des demandes et des dossiers du Comité de l'AFMC sur le jumelage des résidents (CAJR). Les recommandations approuvées par le Conseil d'administration de l'AFMC comprennent ce qui suit :

#### **LETTRES**

##### a. Lettres de recommandation

i) Une lettre de recommandation structurée sera soumise par chaque recommandataire. *(La lettre de recommandation structurée sera envisagée pour le jumelage R-1 de 2022. La lettre de recommandation structurée en médecine familiale ne sera pas disponible pour le jumelage R-1 de 2021. Une lettre de recommandation structurée pour toutes les spécialités sera considérée pour le jumelage R-1 de 2022, et sera discuté avec le CAJR.*

ii) Une lettre de recommandation de l'établissement où le candidat postule ne doit pas constituer un critère d'examen du dossier ni, en dernier ressort, un critère de notation du dossier.

iii) Il ne sera pas nécessaire d'obtenir une lettre de référence de la discipline pour laquelle le candidat postule.

iv) Chaque programme peut exiger d'un candidat un maximum de trois (3) lettres de recommandation. Si cette mesure est approuvée, une modification devra être apportée à la politique et au processus afin de s'assurer que les exigences en matière de conformité sont exécutoires.

##### b. Lettre d'appui

i) La lettre d'appui est utilisée exclusivement par les facultés de médecine francophones du Québec et elle est principalement employée à la place de la lettre de recommandation pour les demandes soumises auprès des programmes de résidence de ces facultés.

ii) Étant donné que la lettre d'appui consiste en un formulaire normalisé, en son état actuel, et qu'elle bénéficie du soutien de tous les groupes d'intervenants de ces facultés, aucune modification du contenu ou de la structure de la lettre d'appui n'est proposée.

iii) Une lettre d'appui de l'établissement où le candidat postule ne doit pas constituer un critère d'examen du dossier ni, en dernier ressort, un critère de notation du dossier.

iv) Il ne sera pas nécessaire d'obtenir une lettre d'appui de la discipline pour laquelle le candidat postule.

v) Chaque programme peut exiger d'un candidat un maximum de trois (3) lettres d'appui. Si cette mesure est approuvée, une modification devra être apportée à la politique et au processus afin de s'assurer que les exigences en matière de conformité sont exécutoires.

##### c. Lettre personnelle

i) Chaque programme doit indiquer clairement sur son site Web :

- Les directives à l'intention des candidats quant au contenu de la lettre personnelle auquel le programme s'attend, y compris les questions ou thèmes qu'il aimerait voir aborder.
- Un compte de mots maximum.

## **STAGES OPTIONNELS**

- a. Tout stage optionnel approuvé par le programme d'études médicales prédoctorales du candidat peut être inclus comme élément de la demande de jumelage R-1 du candidat dans CaRMS (DREM, lettre de recommandation / lettre d'appui, lettre personnelle, CV, relevé de notes, etc.).
- b. Les stages optionnels ou stages cliniques qui ne sont pas approuvés par le programme d'études médicales prédoctorales du candidat ne doivent pas être inclus nulle part dans la demande de jumelage R-1 du candidat dans CaRMS.

Le document qui comporte les recommandations intégrales est accessible [ici](#).

## **État actuel des discussions à propos des entrevues virtuelles**

Les membres du sous-comité sur les entrevues virtuelles et le recrutement des programmes du CAJR ont travaillé à l'élaboration de manuels interactifs sur les entrevues virtuelles, tant pour les programmes que pour les candidats. Le sous-comité utilisera toutes les ressources disponibles pour créer des manuels complets qui permettront d'orienter la préparation aux entrevues.

## **Ressources en matière de jumelage pour 2021**

- Le Guide de promotion virtuelle des programmes de résidence canadiens a été publié le 15 septembre 2020. [https://afmc.ca/sites/default/files/pdf/2020-Canadian-Residency-Virtual-Promotion-Guide\\_fr.pdf](https://afmc.ca/sites/default/files/pdf/2020-Canadian-Residency-Virtual-Promotion-Guide_fr.pdf)
- Le calendrier Web des activités à l'échelle nationale est un calendrier centralisé des activités qui permet aux apprenants de se familiariser avec les programmes de résidence de l'ensemble du pays. <http://www.afmc.ca/fr/apprenants/jumelage-r1>
- Un outil Web prévu spécifiquement pour la promotion des programmes sera lancé fin novembre.

## **État actuel des discussions à propos des stages optionnels pour étudiants visiteurs de 2022**

À l'heure actuelle, aucun stage optionnel pour étudiants visiteurs n'est prévu pour la promotion 2022. Les facultés sont impatientes de reprendre les stages optionnels, mais aucune décision n'a encore été prise concernant les recommandations à ce sujet. Le Comité de l'AFMC sur l'Enseignement médical prédoctoral continuera de discuter de la question.

## **Jumelage R-1 des résidents pour 2022**

Les membres du Conseil d'administration de l'AFMC ont pris les décisions suivantes quant au jumelage R-1 des résidents pour 2022 :

- Les entrevues continueront de se dérouler de façon virtuelle pour tous les candidats.
- Le calendrier de jumelage sera le suivant :
  - Soumission du DREM / relevé de notes de l'université : à partir du 7 janvier 2022
  - Période d'examen des dossiers : du 31 janvier au 27 février 2022



- Période des entrevues virtuelles : du 28 février au 20 mars 2022
- Premier tour du jumelage : 12 avril 2022
- Deuxième tour du jumelage : 12 mai 2022